

Enseignant spécialisé à l'hôpital de jour- E.P.M.S La Vergnière : Missions et profil

1 – POSTE	<p>Lieu de rattachement : Demi-poste d'enseignant en Hôpital de jour couplé avec un demi-poste d'enseignant spécialisé (compensation décharge du coordinateur) à 100% implanté dans les locaux de l'Etablissement Public Médico-Social « La Vergnière »-L'HERM</p> <p>Condition d'exercice: Placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN-conseiller technique ASH et la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement de l'EPMS La Vergnière, l'enseignant exercera dans le cadre d'un dispositif de scolarisation d'établissement de soins destiné aux enfants présentant des troubles psychiques ou des troubles du développement.</p> <p>Public concerné : Enseignant du premier degré titulaire du CAPA-SH option D ou d'un certificat antérieur reconnu comme équivalent.</p>
2 – MISSIONS	<p>Elles s'inscrivent dans l'application du décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap et du bulletin officiel n° 17 du 23 avril 2009 relatif à la création et l'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé</p> <p>Les missions de l'enseignant spécialisé auront pour activités principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la scolarisation, pendant les temps d'hospitalisation de jour et selon les indications médicales, d'enfants en soins de jour. ➤ Amener chaque enfant bénéficiant d'un suivi scolaire à une activité intellectuelle et scolaire correspondant à son âge et à ses possibilités. ➤ Collaborer avec les équipes médicales et/ou éducatives. ➤ Elaborer, actualiser et évaluer, dans le cadre du PPS, le projet pédagogique individualisé (horaire hebdomadaire et journalier du travail scolaire, emploi du temps, programmation des apprentissages...) de chaque enfant. ➤ Le cas échéant, travailler à l'insertion ou à la réinsertion des enfants dans le système scolaire ordinaire pendant ou après les hospitalisations, avec l'équipe pédagogique qui assurera l'accueil, en relation avec les parents et l'équipe médicale. ➤ S'inscrire aux formations proposées par l'EPMS permettant d'acquérir et de développer des compétences dans la prise en charge des enfants. ➤ Respecter la charte, la politique et les règles de l'établissement, du projet d'établissement, du projet médical et de la convention constitutive de l'unité d'enseignement ➤ Participer aux diverses réunions institutionnelles.
3- QUALITES REQUISES	<p>Connaissances requises</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir une bonne connaissance des besoins particuliers des enfants accueillis en hôpital de jour et de la scolarisation des élèves ayant des troubles psychiques ou des troubles envahissants du développement. ➤ Avoir une bonne connaissance des structures et des dispositifs de l'ASH et des diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap. ➤ Connaître les différents types de prise en charge au sein d'un ESMS <p>Compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Marquer un intérêt pour la relation et la communication. ➤ Avoir l'esprit d'équipe et respecter les décisions prises. ➤ Savoir organiser son travail en concertation avec ses collègues. ➤ Etre capable d'évaluer les situations critiques et d'urgence. ➤ Posséder des connaissances en pathologie mentale ou être en mesure de les acquérir. ➤ Confidentialité et devoir de réserve sont primordiaux.

Personne en charge du dossier : M. DE LA CRUZ Michel- IEN FOIX Pays de Foix ASH 05.67.76.52.82

Coordonnées de l'établissement : 05.61.96.20.03